

COMMUNE DES MESNULS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet de création d'une sente piétonne ;
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 30 jours consécutifs, du 15 novembre au 14 décembre 2018 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Dominique MASSON, inspecteur général des patrimoines au ministère de la culture

Lieu de l'enquête : Mairie des Mesnuls (6 Grande Rue – 78490 Les Mesnuls)

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie des Mesnuls aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie des Mesnuls aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie des Mesnuls afin d'être annexées au registre.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent aux jours et heures suivants :

- Jeudi 15 novembre 2018 de 9 h à 12 h 30 ;
- Samedi 1^{er} décembre 2018 de 10 h à 12 h ;
- Vendredi 14 décembre 2018 de 9 h à 12 h30.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie des Mesnuls, à la Préfecture des Yvelines et à la sous-préfecture de Rambouillet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des élections – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 VERSAILLES CEDEX.